



Seine Maritime

Déclaration Liminaire F.O. - Solidaires Finances CHS-CT du 24 mars 2017.

Monsieur le Président,

Concernant le CHS-CT qui nous réunit ce jour, **les délégués F.O. et Solidaires** dénoncent, cette année encore, la dégradation constante des conditions de travail des agents, comme l'attestent les rapports annuels des acteurs de prévention et les résultats de l'observatoire interne.

Comme nous le faisons au sein de chaque instance de nos administrations respectives, nous dénonçons une fois de plus :

- les suppressions d'emplois ;
- les restructurations tous azimuts ;
- la diminution des moyens de fonctionnement.

Les personnels subissent de plein fouet les réorganisations et réformes qui légitiment ces baisses incessantes d'effectifs pour le Ministère !

Les agents supportent de plus en plus mal les conditions d'exercice des missions qui leur sont imposées.

Les outils disponibles (RSST, DUERP, PAP, TBVS, BEAT...) d'année en année, retracent la réalité du quotidien des agents, et ne font que constater l'inadéquation croissante entre les charges de travail et les effectifs. Cela entraîne du stress et le sentiment de toujours travailler dans l'urgence, phénomènes qui à, plus ou moins long terme peuvent conduire à de l'épuisement professionnel.

Ces outils en tant que tels servent à dédouaner les directions locales. Et bien souvent les mesures ne sont malheureusement que curatives et non préventives !

Dans ce contexte de pressions de plus en plus insupportables pour nombre de

collègues, nous avons été confrontés depuis la fin de l'année dernière aux suicides d'un agent douanier et de deux agents à la DGFIP (dont un cette semaine) pour le seul département de Seine-Maritime.

Devant ces situations choquantes, le CHSCT-76, dans le cadre de ses prérogatives réglementaires doit intervenir.

Bien sûr, nous prendrons toutes les précautions d'usage sur ce sujet terrible et difficile. Il n'en demeure pas moins que, quels que soient les motifs de ces actes, les administrations ainsi que tous les acteurs du CHS-CT doivent s'interroger, reconnaître, voire admettre que les raisons professionnelles puissent être aussi pour partie source de ces actes et également pouvoir assister au mieux les collègues de travail.

C'est pourquoi, nous vous avons demandé, Monsieur le Président, l'ajout de ce point à l'ordre du jour de ce CHS-CT.

Concernant l'ordre du jour de ce CHS-CT :

La dotation budgétaire globale du CHS-CT en 2017 pour la Seine-Maritime est une nouvelle fois en baisse, de 281 008 € contre 291 308 € en 2016 (-3,5%),

- anticipation des baisses d'effectifs,

- dotation par agent en moyenne, de 117,38 € en 2017 contre 124 € en 2016.

Alors que se développent des dispositifs chronophages censés mettre les personnels au cœur des réflexions, le Ministère diminue les crédits utiles et indispensables pour l'hygiène, la sécurité et les conditions de vie au travail des agents.

N'y aurait-il pas comme un non-sens ??

Cette situation est encore aggravée par la tendance toujours plus importante de faire supporter par le CHS-CT, des dépenses incombant à d'autres acteurs.

En effet, le CHS-CT n'a pas vocation à compenser la baisse des dotations de fonctionnement de l'administration.

Nous resterons vigilants sur ce point. Nous refuserons de financer directement ou indirectement les dépenses de restructurations, ainsi que l'outil de travail de l'agent en dehors des préconisations faites par les médecins de prévention et l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST). Par contre, nous veillerons à ce que les engagements pris par nos Directions soient respectés.

Lors de ce CHS-CT, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail exposera les préconisations du Guide de prévention du risque amiante datant de septembre 2014.

Nous souhaitons que nos débats soient utiles eu égard à la situation rencontrée sur le site de l'Hôtel des Finances du Havre depuis la fin 2016.

Nous aborderons également la note d'orientation 2017.

celle-ci rappelle expressément que :

1) la prévention des risques est au cœur de l'action effective du CHSCT,

- 2) le renforcement du dialogue social sur les conditions de travail constitue une priorité,
- 3) les efforts en faveur des acteurs de prévention (médecins, ISST, assistant de prévention) seront poursuivis.

Ces orientations Ministérielles confirment le rôle et les prérogatives du CHS-CT.

Les délégués F.O. et Solidaires veilleront attentivement à leur respect.

Nous notons également :

- la prise de conscience sur l'organisation des exercices d'évacuation.

Nous faisons face à une disette quasi-chronique en la matière et cela malgré nos relances à chaque CHS-CT depuis plusieurs années. Citons, par exemple la création du site de la DRFIP Rouen Métropole, en activité depuis avril 2016 et regroupant plus de 100 agents : aucun exercice n'a encore eu lieu.

- la prise en compte des situations de travail des agents travaillant sur écran.

- la prise en compte des situations d'exposition liés au télétravail : ce dernier ne doit pas devenir la norme mais rester marginal.

Le télétravail ne doit pas servir d'outils concourant à la destruction du réseau et du resserrement du maillage territorial.

Les délégués F.O. et Solidaires contestent une politique visant à uniquement traiter les dommages sans jamais s'attaquer aux causes profondes et condamnent l'absence de travaux exhaustifs et objectifs, susceptibles de démontrer l'imputation de la souffrance au travail aux suppressions d'emplois, et donc à l'État employeur.

Les délégués F.O. et Solidaires réaffirment que les suppressions d'emplois constituent la cause principale de la dégradation des conditions de travail et de l'élévation de la souffrance au travail.

C'est pourquoi nous continuons d'exiger :

- ✓ l'arrêt des suppressions d'emplois
- ✓ de réels moyens humains et matériels pour les acteurs de la prévention dont le CHSCT est le cadre essentiel,
- ✓ la reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies engendrées par la souffrance au travail,
- ✓ la reconnaissance en accident du travail, des suicides liés, tout ou partie aux conditions de travail,
- ✓ l'inscription au tableau des maladies professionnelles des syndromes d'épuisement professionnel («Burn Out»)